



Informations générales 2023-2024

//// Pôle des Arts Graphiques

CIRCULAIRE DE RENTRÉE LP-LT 2023-2024

SOMMAIRE

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	p.2
STRUCTURES ADMINISTRATIVES	p.2
ANIMATION PASTORALE	p.3
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES	p.4
CALENDRIER PRÉVISIONNEL : quelques dates...	p.4
CALENDRIER DES P.F.M.P. (Périodes de Formation en Milieu Professionnel)	p. 5
SÉJOURS PÉDAGOGIQUES	p. 5
JOURNÉES PORTES OUVERTES	p. 5
DÉLÉGUÉ PARENT	p. 5
RÈGLEMENT INTERIEUR	p. 6
INFORMATIONS PRATIQUES	p. 10
<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Directe et identifiants Joliverie - Fournitures et papeterie en classes de 2des - Casiers - Emploi du temps et horaires du lycée - Livres - Horaires d'ouverture du secrétariat - Imprimés divers - Résultats scolaires - Réseau La Joliverie 	
AIDES DIVERSES	p.12
RÉSIDENCE LYCÉENNE	p.13
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	p.14
SERVICE DE PSYCHOLOGIE	p.15

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

« Conformément au décret 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant. »



Ce décret comporte notamment, les dispositions relatives au RGPD, ainsi que les modifications de la loi effectuée le 20 Juin 2018
<https://www.cnil.fr/fr/entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-loi-informatique-et-libertes-et-de-son-nouveau-decret-dapplication>

- La Politique de Protection des Données Personnelles est accessible :
- <http://www.la-joliverie.com/mentions-legales/>

STRUCTURES ADMINISTRATIVES

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Patrick BIZET

Responsable de l'ensemble des structures du groupe La Joliverie, il se veut être à la disposition de tous : parents, professeurs, élèves, étudiants et ensemble du personnel. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de **Mme Valérie COCHET-FONTAINE**, Attachée de Direction Générale.

DIRECTEUR ADJOINT : M. François GUIBERT

Outre sa fonction administrative, il est responsable de la structure du Pôle des Arts Graphiques LA JOLIVERIE et chargé de la coordination et de l'animation pédagogique de l'établissement.

DIRECTRICE DÉLÉGUÉE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES TECHNOLOGIQUES : Mme Maryline BELLEC

Collaboratrice directe du Directeur Adjoint

Elle est la conseillère technique pour les enseignements professionnels et technologiques ainsi que pour le fonctionnement des ateliers, des salles informatiques et des laboratoires.

Ses fonctions sont d'ordre pédagogique, éducatif, technique et administratif.

Elle est assistée par l'équipe chargée de l'administration des réseaux informatiques et techniques

SECRÉTAIRE DE DIRECTION : Mme Laurence BOUCHET

Collaboratrice directe du Directeur Adjoint

Elle gère l'agenda du Directeur Adjoint et prend en charge le suivi administratif de tous les dossiers de direction. Elle est chargée des questions administratives concernant les étudiants et travaille en collaboration avec

Mme Séverine LETHIEC, secrétaire, qui assure l'accueil téléphonique et physique et entre autres activités administratives, du suivi des stages.

RESPONSABLE VIE SCOLAIRE : Mme Barbara OLLIVE (Tél. 02 40 80 82 20)

Collaboratrice directe du Directeur Adjoint

Elle est associée à tout ce qui concerne la vie de l'étudiant. Elle est chargée :

- du contrôle des effectifs, de la ponctualité et de l'assiduité des étudiants
- de la collaboration avec le personnel enseignant : échanges d'informations sur le comportement et sur les activités des étudiants
- de l'animation éducative, relations et contacts divers avec les étudiants sur le plan collectif et sur le plan individuel.

Elle veille à la discipline et à la bonne tenue dans l'école.

Elle est assistée dans sa tâche pour animer la vie scolaire de **Mme Eléonore TERRIEN**, éducatrice de vie scolaire. La Vie Scolaire a un rôle important au sein du lycée. Ce service gère tous les moments en dehors des temps de cours.

RÉFÉRENT ÉLÈVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS : M. Michel GRIMOUX

Collaborateur direct du Directeur Adjoint

Il est chargé de faire le lien entre les différents interlocuteurs pour le suivi des élèves et étudiants à besoins éducatifs particuliers.

PROFESSEUR PRINCIPAL

Dans chaque classe, son rôle est d'être spécialement responsable du "climat" éducatif et pédagogique en s'intéressant à tous les élèves collectivement et à chacun en particulier. Il anime l'équipe de professeurs travaillant avec lui dans sa classe.

C'est au professeur principal que familles et élèves doivent s'adresser en priorité pour tous les problèmes concernant les études et l'ambiance de la classe.

Les noms des professeurs principaux vous seront communiqués à la rentrée.

SERVICE COMPTABLE : Mme Aurélie SERRAND (Tél : 02 40 80 25 86)

Elle est chargée des questions liées à la facturation et aux règlements

RESPONSABLE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT RÉSIDENCES LYCEENNES : M. Mohammed MEZIANE

(Tél : 02 72 00 12 25 // 06 81 56 28 57)

Son rôle est d'organiser la vie de l'internat, de façon à ce que les élèves puissent travailler avec efficacité, dans un climat serein. C'est à lui que doivent s'adresser parents et élèves pour tout ce qui concerne l'hébergement. Il travaille en liaison avec le Directeur Adjoint et le personnel d'éducation.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION :

Un C.D.I. accueille les élèves et les étudiants. Il est vaste, équipé de matériel multimédia, d'un accès au réseau Internet, d'un espace lecture et d'un espace pour le travail en groupe.

FOYER DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS

A la disposition des étudiants pour le temps de pause et de détente. Cet espace n'est pas un lieu de travail.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les cours sont délocalisés sur le site de Saint-Sébastien Sur Loire, 141 route de Clisson, aux horaires du lycée (matin : 8h00). Le trajet Ecole/Equipements sportifs est libre et à la charge de la famille.

ANIMATION PASTORALE

La Joliverie est un **établissement catholique d'enseignement**. Les valeurs chrétiennes et le projet d'Animation Pastorale soutiennent notre démarche éducative.

Les propositions organisées par le Service Animation Pastorale (**actions de solidarité, témoignages, temps de réflexion partagée, intériorité**) offrent à chaque jeune la possibilité de développer l'estime de soi, de comprendre le monde qui l'entoure et de s'engager.

Le Projet Pastoral est consultable sur le site internet de la Joliverie.

L'équipe d'Animation Pastorale est constituée d'animateurs et d'un prêtre.

Responsable du Service Animation Pastorale : **Mme Chantal BONNOT**

Contact : cbonnot@la-joliverie.com

Animateur au Pôle des Arts : **Fabien JAHAN**

Contact : fjahan@la-joliverie.com

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Attention ! Le calendrier des congés scolaires est susceptible d'être modifié

TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2023 au soir au lundi 6 novembre au matin.	
NOËL	Du vendredi 22 décembre 2023 au soir au lundi 8 janvier 2024 au matin.	<i>L'établissement sera fermé pour toute la durée des vacances de Noël</i>
HIVER	Du vendredi 23 février 2024 au soir au lundi 11 mars.	
PRINTEMPS	Du vendredi 19 avril 2024 au soir au mardi 6 mai au matin	
ÉTÉ	Le vendredi 5 juillet 2024 au soir	

CALENDRIER PRÉVISIONNEL (Quelques dates...)

Ci-dessous, quelques dates à noter sur vos agendas.

Septembre	4	Rentrée des élèves
	Sem 36	Elections des élèves délégués de classe de terminale RPIP et AMA
	15	Réunion générale des parents des élèves de secondes
	22	Réunion générale des parents des élèves de 1 ^{èrrd} et de Terminales
	Sem 39	Elections des élèves délégués des classes de 2des, 1ères et Term STD2A
Octobre	5	Réunion des parents délégués
Novembre	10	<i>Journée pédagogique (date à confirmer)</i>
	24	Fin 1 ^{er} trimestre
Décembre	7	Rencontres parents/professeurs Toutes classes de Terminales
	12	Rencontres parents/professeurs Toutes classes de 1ères
	13	Présentation PARCOURSUP aux élèves de terminale Présentation du DNMADE aux élèves de terminales et leurs familles
	14	Rencontres parents/professeurs Toutes classes de Secondes
Janvier	11	Fin du 1 ^{er} semestre
	19-20	Formathèque
	26-27	Journées Portes Ouvertes – Présence des élèves obligatoire
Février	16	Fin 2 ^{ème} trimestre
Mars		<i>Fin 2ème trimestre (non défini)</i>
Mai		<i>Fin 3ème trimestre (non défini)</i>
		<i>Fin 2ème semestre (non défini)</i>
		Le calendrier de fin de cours sera communiqué en fonction des dates des examens

CALENDRIER PFMP 2023-2024

2AMA CVPM/MV	Du 03/06 au 05/07/24	5 semaines
2MIGC	Du 08/01 au 26/01/24 Du 17/06 au 05/07/24	3 semaines 3 semaines
2STD2A	Du 10/06 au 14/06/24	1 semaine
1AMA CVPM/MV	Du 27/11 au 22/12/23 Du 25/03 au 19/04/24	4 semaines 4 semaines
1RPIP	Du 06/11 au 01/12/23 Du 11/03 au 05/04/24	4 semaines 4 semaines
TAMA CVPM/MV	Du 11/09 au 06/10/23 Du 29/01 au 23/02/24	4 semaines 4 semaines
TRPIP	Du 25/09 au 20/10/23 Du 29/01 au 23/02/24	4 semaines 4 semaines

SÉJOURS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre du projet éducatif et pédagogique du Pôle des Arts Graphiques La Joliverie, un séjour en France et un séjour à l'étranger sont prévus dans les 3 ans de scolarité, répondant à des enjeux et des objectifs pédagogiques. **Les séjours sont OBLIGATOIRES.**

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Le vendredi 26 janvier 2024 de 16h00 à 20h00
Le samedi 27 janvier 2024 de 9h00 à 16h00

Nous attirons tout spécialement votre attention sur ces journées où **LA PRESENCE DES ELEVES EST OBLIGATOIRE.** Seuls les élèves de terminale pourront (avec présentation d'un justificatif) être autorisés à se rendre à des Journées Portes Ouvertes dans d'autres établissements.

DÉLÉGUÉ PARENT

1. RÔLE.

- « **Le conseil de classe** est un lieu d'information réciproque de dialogue, de coordination et d'animation ».
- Un parent délégué titulaire et un parent délégué suppléant par formation
- **Le délégué parent** au conseil de classe est le **porte-parole** et le **représentant** des autres parents d'élèves de la classe. Il assure la liaison entre eux et les membres du conseil. Il apporte des compléments d'information qui permettent de mieux comprendre les problèmes de la classe ou d'un élève en particulier.
- Les points qui peuvent être évoqués par le délégué-parent sont les suivants : le niveau de la classe, l'ambiance, la discipline, l'emploi du temps, le travail en classe, à l'école, à la maison.
- Le délégué parent s'entretiendra avec le Directeur Adjoint avant le conseil s'il souhaite évoquer éventuellement le cas d'un professeur en particulier. Les problèmes qui pourraient se poser seront à étudier

avec le professeur concerné, le professeur principal, le Directeur Adjoint. En aucun cas une telle question ne pourra être évoquée lors du conseil.

Les parents désireux de s'investir dans ce rôle pourront compléter un coupon-réponse DÉLÉGUÉ PARENT envoyé avec la circulaire de rentrée (coupon remis au professeur principal à la rentrée par l'intermédiaire de l'élève).

Une réunion d'information et de coordination est prévue le jeudi 5 octobre 2023. Des modalités pratiques seront transmises ce jour-là.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - LYCÉEN

PRÉAMBULE

Parents

Vous avez souhaité inscrire votre enfant au Pôle des Arts Graphiques – La Joliverie.

Elèves

Vous avez souhaité faire vos études au Pôle des Arts Graphiques – La Joliverie

La signature de ce règlement intérieur vous engage personnellement dans toutes les composantes de la vie scolaire y compris les voyages, les sorties scolaires et les abords de l'établissement.

L'inscription au lycée de la Joliverie vaut pour l'élève et sa famille, l'adhésion sans restriction aux dispositions du présent règlement et engagement à s'y conformer pleinement.

Un règlement demeure un outil et non un but : **la règle est celle qui s'impose à chacun par l'expression du bon sens.**

1. LES PRINCIPES

Travail

Le travail est ce qui nous rassemble et que nous partageons tous comme une valeur essentielle. Il est le garant de la réussite et de l'épanouissement des élèves.

Respect

- **Le respect de l'autre lui est dû.** Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.
- Les élèves sont tenus **de respecter la propreté de l'établissement**. Il est interdit de consommer des boissons et de la nourriture dans les salles de cours, les couloirs et la salle d'étude.
- **Le matériel**, qu'il soit propriété collective ou personnelle, **doit être respecté**. Les dégradations volontaires seront imputées à la charge du responsable et seront sévèrement sanctionnées.

Tenue et comportement

- Se rendre au Lycée, c'est se rendre sur un lieu de travail ; il est par conséquent demandé aux lycéens une tenue vestimentaire soignée et décente répondant aux exigences à la fois des différents enseignements et des périodes en entreprise.
- Les couvres chefs sont interdits à l'intérieur des locaux et doivent rester discrets à l'extérieur.
- **Il est entendu que la tenue vestimentaire reste à l'appréciation de la communauté éducative.**
- **Le Responsable de la Vie Scolaire peut renvoyer à son domicile un élève dont la tenue est inadaptée afin qu'il se change ou lui fournir un tee-shirt et un pantalon adéquats.**

2. LA VIE SCOLAIRE

Coordonnées du bureau de la vie scolaire : bollive@la-joliverie.com 02 40 80 82 20

Horaires

- L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.
- Les cours ont lieu chaque jour de 8h30 à 12h25 et de 13h45 à 17h40.

Assiduité et ponctualité

Chaque élève est tenu de respecter les horaires de la journée.

L'accumulation des absences et retards non motivés (convenance personnelle, erreur emploi du temps, panne de réveil ...) pourra faire l'objet d'une sanction.

Des absences répétées, y compris validées par les parents, nuisent à la scolarité et pourront entraîner, en cas d'abus, une convocation avec les responsables légaux.

Retards

Un élève en retard ne peut rejoindre sa classe sans passer au préalable au Bureau de la Vie Scolaire. Un billet d'entrée lui sera délivré pour rejoindre sa classe à l'heure suivante.

Les retards sont comptabilisés de vacances à vacances et leur accumulation sera sanctionnée de la façon suivante :

- 4 retards non valables : convocation en retenue d'une heure en dehors des heures de cours selon l'emploi du temps de la classe (l'élève effectuera un travail d'intérêt général).
- 5 retards non valables : envoi d'un avertissement vie scolaire.
- Au 6^{ème} retard : deuxième avertissement vie scolaire ce qui entraîne un avertissement officiel (voir tableau des sanctions page 8).

Absences

- *Absence imprévue*
- Toute absence imprévue doit être justifiée **le jour même par téléphone** au Bureau de la Vie Scolaire et confirmée par un courrier écrit des parents ou du responsable légal **ou par un mail**. Dès son retour au lycée, l'élève se rend au Bureau de la Vie Scolaire avec son justificatif d'absence.
- Toute absence non justifiée par écrit, sur le livret du lycéen ou par mail ou via le portail "Ecole Directe", sera enregistrée en absence injustifiée.
- 4 demi-journées d'absences non justifiées ou illégales donneront lieu à un avertissement vie scolaire. Deux avertissements vie scolaire donneront lieu à un avertissement officiel (voir tableau des sanctions page 8).
- *Absence prévue*
- Une absence prévue doit être signalée dès qu'elle est connue. Elle doit être **précédée d'une demande justifiée par courrier ou par mail** auprès du Bureau de la Vie Scolaire.
- *Absence aux devoirs*
- Un devoir est déposé à la vie scolaire. Si l'absence est justifiée, l'élève dispose d'une semaine pour réaliser ce devoir de remplacement sous la tutelle des surveillants. Si le devoir n'est pas rattrapé, et selon ces modalités, la note de « zéro » est affectée et comptabilisée dans la moyenne. C'est bien sûr à **l'élève de faire la démarche auprès du Bureau de la Vie Scolaire.**

Les justifications d'absences telles que : " affaires personnelles ..., raison familiale ... " ne sont pas tolérées.

Les familles doivent impérativement respecter le calendrier scolaire défini par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que celui établi par l'établissement pour ses activités propres.

Les élèves même majeurs ne peuvent signer les autorisations d'absences, les mots de retards et autres documents en lieu et place de leurs parents ou responsable légal.

Les absences et retards sont portés sur le bulletin scolaire.

Dispenses d'éducation physique et sportive

Le cours d'EPS est obligatoire pour tous les élèves.

En cas d'inaptitude attestée par un certificat médical, l'élève est dispensé d'assister au cours si cette inaptitude excède 2 mois sinon il est présent et reste sous la responsabilité de l'enseignant.

Après avoir transmis une copie du certificat médical à la Vie scolaire, **le document original sera remis à l'enseignant d'EPS**, seul dépositaire de ce document officiel.

Un mot des parents porté sur le livret du lycéen pourra indiquer une incapacité ou difficulté ponctuelle à réaliser un type d'effort. L'enseignant d'EPS décidera de la suite à donner, y compris en proposant un travail aménagé. Dans tous les cas, l'élève devra se présenter en cours avec sa tenue sportive.

Circulation

- **Sortie de l'établissement**

Pour des raisons de sécurité, d'assurance et de discipline, **aucun élève ne peut quitter l'établissement sans demande préalable du responsable légal par mail ou par un courrier écrit auprès du Bureau de la Vie Scolaire qui validera ou pas. L'élève doit impérativement venir vérifier** au Bureau de la Vie Scolaire que la demande a été reçue et acceptée ou pas.

Sur la plage horaire 12h25 - 13h45 : les élèves demi-pensionnaires et internes ont la possibilité, après avoir déjeuné, de sortir de l'établissement. **Les parents ne désirant pas que leur enfant soit autorisé à sortir doivent adresser un courrier au Bureau de la Vie Scolaire.**

Absence d'un professeur

Lorsqu'un professeur est absent (absence prévue), un aménagement de l'emploi du temps est transmis aux élèves de la classe par le Bureau de la Vie Scolaire via "Ecole Directe".

Si un professeur est absent en début de cours (absence imprévue), un délégué élève vient le signaler au bureau de la vie scolaire. Les élèves de la classe sont pris en charge par le Bureau de la Vie Scolaire et se rendront en salle d'étude ou pourront être libérés si le cours est le dernier de la journée.

La Permanence

La présence des élèves est obligatoire en salle de permanence dans les cas suivants :

- **pour tous**, si plage libre dans l'emploi du temps.
- **pour les internes**, en début de journée avant la première heure de cours et en fin de journée après la dernière heure de cours.
- **pour les internes et demi-pensionnaires**, s'ils n'ont pas de cours en dernière heure de la matinée et en première heure de l'après-midi.

L'appel est fait dès le début de l'heure comme pour un cours. Tout retard sera comptabilisé.

La Salle de repos

Il n'y a pas de Service Infirmerie sur le site, **les élèves s'adressent au Bureau de la Vie Scolaire**. Ils doivent, si possible, attendre la récréation pour se rendre en salle de repos en passant par le Bureau de la Vie Scolaire. **Tout élève** qui va en salle de repos, pendant un cours, **doit être accompagné d'un élève délégué** après accord de l'enseignant.

Si son état nécessite le retour à son domicile, **le Bureau de la Vie Scolaire prendra contact avec la famille.**
En aucun cas, un élève ne devra quitter ou prendre l'initiative seul de demander à ses parents de venir le chercher.

Les Espaces communs

Dans les couloirs, pour des raisons de sécurité et de circulation, les élèves doivent respecter les consignes suivantes :

- Rester debout afin de faciliter la circulation des personnes
- Veiller à rejoindre rapidement sa salle de classe aux interours
- Rester calme en attendant le professeur

La consultation du téléphone portable ou autre appareil connecté est tolérée dans les couloirs.

Tout manquement entrainera la confiscation de l'appareil jusqu'à la fin des cours de la journée.

Dans les salles, les objets connectés et les écouteurs devront être éteints et rangés dans les sacs. Les élèves veilleront à laisser la salle de cours propre et le mobilier correctement rangé. Aucune affaire personnelle ne doit être laissée en salle lors des récréations et pendant la pause méridienne. Des casiers pour deux seront mis à disposition et attribués par le Vie scolaire en début d'année.

L'ÉTABLISSEMENT DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, VOL OU DEGRADATION D'OBJETS ET MATERIEL PERSONNELS

Le Service Restauration

La restauration se fait au restaurant scolaire. Pour y accéder, chaque élève doit présenter la carte de lycéen remise en début d'année. En cas de perte, de vol ou de carte cassée, une nouvelle carte sera refaite moyennant une facturation de 5 € (s'adresser au Bureau de la Vie Scolaire).

Toute demande exceptionnelle de ne pas déjeuner au self doit impérativement être faite au minimum 1 jour avant auprès du Bureau de la Vie Scolaire soit par mail soit par un mot dans le carnet de liaison.

Badge d'entrée

Remis au début de l'année scolaire, il permet aux élèves et aux étudiants d'accéder au lycée. Il doit être restitué en fin d'année. Il devra être conservé avec soin. En cas de perte, de vol ou de badge cassé, un nouveau badge sera refait moyennant une facturation de 15 €.

3. LES INTERDITS

Tabac

Il est interdit de fumer dans l'établissement. Tout élève en infraction effectuera un travail d'intérêt général. Il est rappelé que des poubelles et des cendriers sont à disposition à l'extérieur de l'établissement pour jeter les papiers et les mégots.

Alcool et produits illicites

L'introduction et la consommation d'alcool ou de produits illicites sont interdites aux abords et à l'intérieur de l'établissement. La Direction se réserve le droit de contrôler le respect de cette prescription.

Personnes extérieures

L'accès au lycée est strictement interdit aux personnes étrangères à l'établissement. Une présence non autorisée par l'équipe de Direction ou d'encadrement est considérée comme une intrusion, délit qui peut entraîner des poursuites judiciaires.

4. SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement entraîne des sanctions qui peuvent aller du simple rappel à l'ordre à une exclusion définitive. L'équipe éducative s'attache à les mesurer et les adapter à la gravité des faits.

INFORMATIONS PRATIQUES

ÉCOLE DIRECTE ET IDENTIFIANTS JOLIVERIE

Chaque nouvel élève recevra en début d'année scolaire différents identifiants. Pour la première connexion, les élèves seront pris en charge par le professeur principal en lien avec le Bureau de la Vie Scolaire. Cela concerne :

1) École Directe :

Cette connexion Internet sécurisée permet à chaque élève de :

- ▶ Suivre l'évolution de sa vie scolaire : retards, absences, retenues.
- ▶ Suivre ses résultats scolaires : relevés et bulletins.
- ▶ Utiliser les fonctionnalités de l'Environnement Numérique de travail : cahier de texte, compte-rendu de cours, messagerie.

 Une communication via Ecole Directe peut se faire sous le coup de l'émotion et les mots peuvent parfois être mal interprétés, dépasser les pensées. Face à une situation délicate, chaque utilisateur veillera donc à prendre le temps de la réflexion.

Dans le cadre du droit à la déconnexion, un message envoyé hors des heures de travail, pendant le week-end ou les vacances n'induit pas une réponse immédiate du destinataire.

IMPORTANT

Elève et parent(s) possèdent chacun leur propre compte ECOLE DIRECTE, avec des outils et des fonctionnalités différenciés.

CHACUN DOIT DONC UTILISER SON PROPRE COMPTE

Des identifiants de connexion ont été envoyés aux parents des nouveaux élèves en juillet ou seront envoyés pour certains fin août

2) Identifiants Joliverie :

Cette connexion Internet sécurisée permet à chaque élève d' :

- ▶ Accéder à sa session ordinateur Pôle des Arts
- ▶ Accéder à Office 365 de la Joliverie et tous ses outils(Outlook, Word, Excel, Teams)

FOURNITURES ET PAPETERIE EN CLASSE DE SECONDE

Du matériel professionnel sera remis aux élèves de 2de le jour de la rentrée et valable pour toute la scolarité. Ce matériel est leur propriété.

Un équipement en papeterie sera également remis à la rentrée aux élèves ; **il sera à renouveler à la charge des familles au cours de l'année si besoin.**

CASIERS

Des casiers seront attribués aux élèves la semaine suivant la rentrée.

EMPLOI DU TEMPS

HORAIRES DES COURS

Du lundi matin au vendredi soir : de 8h30 à 12h25 et de 13h45 à 17h40

En raison de la délocalisation de certains cours (en particulier l'E.P.S. sur le site route de Clisson à Saint-Sébastien), certains cours peuvent débuter à 8h00 ou finir à 18h00.

Les élèves recevront leur emploi du temps le jour de la rentrée scolaire. Celui-ci n'est pas définitif. Des modifications pourront être apportées jusqu'au 22 septembre.

LIVRES

Aujourd'hui, l'établissement est en mesure de fournir à chaque élève les livres dont il a besoin. Afin de préserver le bon état de ces manuels, ils seront remis en septembre, pour toute l'année scolaire contre un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé). En fin d'année, si les livres sont rendus en bon état, les chèques sont détruits. Les cahiers d'exercices restent à la charge des familles.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Pendant la période scolaire, le secrétariat est ouvert aux horaires suivants :

Lundi	8h30-12h30	14h00-17h15
Mardi	8h30-12h30	14h00-17h15
Mercredi	8h30-12h30	Fermé
Jeudi	8h30-12h30	14h00-17h15
Vendredi	8h30-12h30	Fermé

Pour les élèves, le secrétariat est ouvert aux heures de récréation.

Pendant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture peuvent varier.

L'établissement sera fermé du **mercredi 12 juillet 2023 à 16h00 au lundi 21 août 2023 à 9h00.**

DOCUMENTS DIVERS

Pour toute correspondance avec l'établissement et afin de simplifier l'identification, nous vous demandons d'indiquer les références exactes de l'élève : NOM - PRENOM - CLASSE.

Les certificats de scolarité seront disponibles sur ECOLE DIRECTE après la rentrée.

RESULTATS SCOLAIRES

Classes en trimestres

2STD2A
2AMACVPM
2AMAMV
2MIGC

Classes en semestres

1STD2A
1AMACVPM
1AMAMV
1RPIP
TSTD2A
TAMACVPM
TAMAMV
TRPIP

Les bulletins scolaires sont adressés aux familles à la fin de chaque trimestre ou semestre par ECOLE DIRECTE (disponibles à l'onglet « documents »).

Dans le cadre de la dématérialisation, il appartient aux familles de sauvegarder sur un autre support que ECOLE DIRECTE et/ou d'imprimer les bulletins et documents divers avant la fin de l'année scolaire.

Aucun duplicata de bulletin de notes et mot de passe ne sera délivré. Il en est de même pour tous les documents officiels (convocation à l'examen, diplôme, etc...). Pensez à faire des copies – Ne vous séparez jamais des originaux.

RESEAU LA JOLIVERIE

Le réseau la Joliverie est une plateforme digitale ouverte à tous les étudiants et diplômés de la Joliverie. Elle permet de garder le contact grâce à l'annuaire des membres et de bénéficier du « module carrière » qui regroupe les offres d'emploi, de stage et d'alternance déposées par les recruteurs. Inscription sur : www.reseau.la-joliverie.com

AIDES DIVERSES

BOURSES NATIONALES DE LYCEE

Les bourses nationales d'études du second degré de lycée sont destinées à favoriser la scolarité des élèves inscrits, dans les formations générales, technologiques ou professionnelles. Elles permettent aux familles, dont les ressources ont été reconnues insuffisantes, d'assumer la scolarité de leur enfant.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la deuxième période de campagne se déroulera à compter du **1er septembre jusqu'au 19 octobre 2023** ; date limite nationale de dépôt des demandes de bourses d'études du second degré de lycée.

Pour les nouvelles demandes ainsi que les renouvellements de droits, une notification ainsi qu'un formulaire de procuration seront adressés aux familles - fin octobre début novembre 2023.

FONDS SOCIAL LYCEEN ENSEIGNEMENT PRIVE

Le Conseil Régional des Pays de La Loire a décidé de créer un fonds social afin d'aider les familles les plus démunies pour les lycéens et étudiants scolarisés dans les classes sous contrat d'association, des établissements d'enseignement privé.

Ce Fonds social lycéen régional sera géré et réparti directement par l'établissement. Peuvent prétendre à une aide, les lycéens, les étudiants ou leurs familles qui connaissent des situations difficiles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire (à l'exclusion des élèves scolarisés en 3Prépro). Les critères d'attribution sont les suivants :

- ➔ Les revenus : quotient familial faible, familles boursières ou non boursières en limite de plafond, familles en surendettement,
- ➔ La composition de la famille : nombre d'enfants à charge, famille monoparentale, parent(s) handicapé(s),
- ➔ Les critères sociaux : familles signalées par l'assistance sociale, élèves repérés par l'infirmière, le CPE et le service des bourses et familles effectuant des demandes motivées et justifiées,
- ➔ Les changements de situation familiale : divorce, séparation, décès d'un parent,
- ➔ Les événements exceptionnels : maladie, chômage,
- ➔ Les familles dont l'élève est pensionnaire ou demi-pensionnaire ayant des difficultés pour payer la pension,
- ➔ L'éloignement familial,

Si vous êtes dans cette situation, vous voudrez bien nous demander un dossier à compléter à l'aide du document joint.

DOTATION D'ACQUISITION POUR L'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil Régional, soucieux d'accorder un soutien particulier aux élèves de l'enseignement professionnel et technologique, participe financièrement à l'acquisition du premier équipement professionnel.

Pour la rendre plus équitable, la contribution régionale est versée directement aux établissements scolaires. La Joliverie est chargée d'acheter et de mettre à la disposition des élèves au début de leur cycle de formation, l'équipement professionnel dont ils ont besoin et dont ils seront propriétaires à l'issue de leur formation. L'équipement professionnel éligible pour recevoir l'aide est celui strictement nécessaire à la formation suivie.

Une participation financière pourra être demandée aux familles selon le montant de la contribution régionale qui peut varier chaque année.

Ordinateur

Le Conseil Régional renouvelle la dotation d'ordinateurs pour les élèves de seconde. Les modalités vous seront communiquées en début d'année scolaire.

RESIDENCE LYCEENNE

Vous avez demandé le régime d'interne pour votre fils/fille pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce choix, pour des raisons de maintien d'emploi du personnel, est fait pour l'année entière. Il n'y aura donc pas de changement possible en cours d'année scolaire.

Contact

RESIDENCE LYCEENNE

02 72 00 12 25 ou 06 81 56 28 57

Responsable internat :

M. Mohamed MEZIANE

mmeziane@la-joliverie.com

AUTORISATION D'ABSENCES ou MESSAGES

Toute demande d'autorisation d'absence doit être justifiée à l'avance **par un motif**

- Par courrier signé des parents
- Par email

au responsable d'internat **ET** à Mme OLLIVE, responsable Vie Scolaire : bollive@la-joliverie.com

Cette demande n'est valable **qu'après l'accord de M. MEZIANE**, Responsable Hébergement.

Ces demandes doivent être rares et exceptionnelles. L'établissement décline toute responsabilité pour ces sorties.

CORRESPONDANCE

Afin de simplifier l'identification, indiquer les références exactes de l'élève interne :

NOM - PRENOM - CLASSE et lieu d'hébergement.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES



Chers Parents,

Votre enfant fait sa rentrée 2023/2024 à "La Joliverie",
L'APEL est heureuse de vous y accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie de l'établissement par :

- l'accueil des parents et le lien avec l'établissement
- le financement d'aide aux projets novateurs
- la représentation aux conseils de restauration, de discipline
- et beaucoup d'autres actions.

**Mais au-delà de notre action au sein de l'établissement,
l'APEL c'est aussi un "bouquet de services" destiné à tous les parents :**

- le magazine "Famille & Éducation"
- le site internet APEL parents : www.apel.asso.fr
- la plateforme téléphonique nationale : **APEL services 08 10 25 52 55**
- le service d'Information et de Conseil aux Familles : **02 40 14 57 07**

N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à nous rejoindre. Nous avons besoin de forces vives pour le bien de nos jeunes. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Bien cordialement

Le conseil d'administration de l'APEL de La Joliverie

apeljoliverie@gmail.com

SERVICE PSYCHOLOGIE



☎ 0251816426
☎ 0251816432
✉ service-de-psychologie@ec44.fr

Aux parents des élèves et étudiants des établissements

Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

A l'initiative du Chef d'Etablissement, des permanences d'écoute seront assurées au sein de l'Etablissement de votre enfant. Un psychologue du Service de Psychologie de l'Enseignement Catholique interviendra pour ces permanences sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Il sera à la disposition des élèves et étudiants et éventuellement des familles.

L'objectif de ces interventions est de proposer aux étudiants qui le souhaitent un lieu confidentiel où pourront être abordés des problèmes personnels, scolaires et relationnels... Ces rencontres ont lieu avant tout à la demande de l'étudiant, éventuellement suite à une proposition de la famille ou d'un professeur, si le jeune est d'accord. La permanence se déroule sur temps scolaire.

Une première rencontre permet généralement de préciser les besoins. Ensuite des entrevues régulières peuvent être proposées à l'étudiant. Il s'agit d'un soutien psychologique, à différencier d'une psychothérapie. La décision de poursuivre ou d'arrêter les entretiens appartient à l'étudiant, et peut éventuellement déboucher sur une proposition d'aide extérieure.

Le psychologue est tenu à la confidentialité, au respect des personnes et de leurs opinions.

Si vous refusez que votre enfant rencontre le psychologue, veuillez en avertir par écrit le Chef d'Etablissement à réception de cette information.

Le calendrier de ces permanences pourra vous être communiqué par l'établissement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

M. Patrick BIZET Denis PINEAU
Chef d'établissement : Responsable du service de psychologie :

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE – Service de Psychologie
Centre Ozanam 15, rue Leglas-Maurice BP 44104 - 44041 Nantes cedex 1
☎ 02 51 81 64 26 ☎ 02 51 81 64 32 – www.ec44.fr

SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

Site de la route de Clisson

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur
- Centre Formation Alternance, Apprentissage et Formation Continue

Site de Sainte Bernadette

- École

Site de La Bagerie

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur

ILE DE NANTES

Site de Sainte Madeleine

- École
- Collège

Site du Pôle des Arts Graphiques

- Lycée Professionnel
- Lycée Technologique
- Enseignement Supérieur

CARQUEFOU

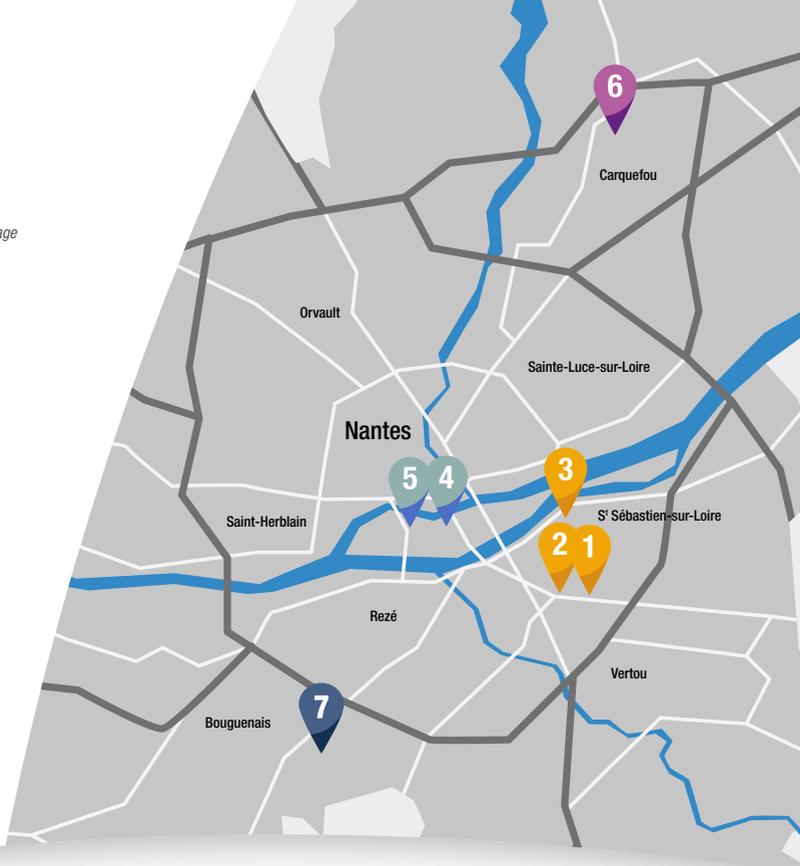
Site de l'Icam de Nantes

- Classes préparatoires associées à l'Icam

BOUGUENAIS

Site de la JVMA

- Jules Verne Manufacturing Academy
- Modules de formations industrielles



Pôle des Arts Graphiques - la Joliverie

2 place albert Camus - Quartier de la création

BP 96504

44265 Nantes cedex

Contacts

Tél : 02 40 80 82 00

Secrétariat : 02 40 80 82 03



www.la-joliverie.com

